Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 056-215600040-20260507-D045_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7 MAI 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19 - présents : 17 - votants : 18

L'an Deux Mille Vingt-Six, le 7 Mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 Avril 2026.

Présents : Samuel FÉRET, Géraldine TABART, Yvon RIALLAND, Magali FORÊT, Hervé LEFEBVRE, Séverine JÉHANNO, Rachel RAITHIER, Jean-François BASCOU, Bernard MAUDUIT, Marie-Pierre RICORDEL, Isabelle MENTION, Fabrice CHAMPALLE, Wangi LE NEVÉ, David DUFOUR, Nicolas GUYOT, Yolène BÉGO, Thomas OLIVIER.

Absent excusé : Geneviève LE GOUALLEC (pouvoir à Bernard MAUDUIT), Servane LE RAY,

Secrétaire de séance : Jean-François BASCOU.

045/2026 Dispositif « Argent de Poche » 2026

Ce dispositif donne la possibilité aux adolescents âgés de 16 et 17 ans d'effectuer des petites missions de proximité pendant les vacances scolaires d'Hiver (Février), de Printemps (Avril), d'Eté (Juillet et Août) et de la Toussaint (Octobre).
En contrepartie de leur investissement, les participants reçoivent une indemnité de 15 € par jour dans la limite d'un travail réalisé par demi-journée (3H00) le matin.
Les jeunes sont accueillis dans différents services de la mairie : administration, espaces verts, entretien des bâtiments, ...
Il est proposé de modifier les conditions de participation comme suit :

- ~~Avoir entre 16 et 17 ans~~ => être né entre 2008 et 2010
- Habiter Arzal

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 14 voix POUR :

☐ Décide de modifier la condition d'âge : être né entre 2008 et 2010 pour l'année 2026.
☐ Dit que les autres conditions restent inchangées.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Samuel FÉRET.